



Assemblée générale

DIVISION LINGUISTIQUE
SECTION DES RÉFÉRENCES
PROVISOIRE
COPIE D'ARCHIVES
A RENDRE AU BUREAU E/5107
A/44/PV.70
14 décembre 1989
FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 70e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 1er décembre 1989, à 10 heures

Président :

M. FEYDER
(Vice-Président)

(Luxembourg)

Question de Palestine [39] (suite)

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapport du Secrétaire général
- c) Projets de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Feyder (Luxembourg), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE

- a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/44/35)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/44/731)
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/44/L.43 à A/44/L.45, A/44/L.50, A/44/L.51)

M. BUDAI (Hongrie) (interprétation de l'anglais) : Au cours de l'année passée, de nombreux changements positifs sont intervenus en politique internationale. La tendance générale de ces changements mène à la création d'un monde plus sûr grâce au non-recours à la menace ou à l'emploi de la force en tant que moyen de résoudre les litiges; cette tendance mène également à une plus grande conscience de la nécessité d'établir un dialogue, d'entamer des négociations et de coopérer plutôt que de se livrer à l'affrontement. Cette tendance a déjà permis de réaliser des progrès tangibles et d'apporter une solution à la plupart des conflits régionaux dans le monde. Une des exceptions notables est le conflit arabo-israélien, qui continue d'être une source de tensions et d'instabilité pour les nations du Moyen-Orient et de menacer la paix et la sécurité internationales en général.

La communauté internationale a convenu et réaffirmé dans de nombreuses résolutions des Nations Unies que la question centrale de ce conflit est la question de Palestine, qui ne peut être résolue tant qu'Israël ne se retirera pas des territoires qu'il occupe depuis 1967 et tant que les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat souverain et indépendant, ne seront pas reconnus.

La situation dans les territoires palestiniens occupés a vivement mis en lumière la nécessité de progresser vers la réalisation de ces objectifs. L'intensification des efforts faits par Israël pour supprimer l'Intifada palestinienne et le recours croissant à la force armée et à d'autres actions violentes n'ont pas permis d'aboutir aux résultats escomptés. Tout cela n'a fait qu'aggraver la détresse et la souffrance du peuple palestinien en lui faisant subir des formes de répression plus dures et plus cruelles. Le soulèvement du peuple

M. Budai (Hongrie)

palestinien s'est poursuivi et il entrera bientôt dans sa troisième année même si tout semble contre lui et malgré l'utilisation excessive et aveugle de la force par les troupes israéliennes ainsi que les châtiments et l'intimidation dont sont l'objet les populations arabes et les multiples violations des droits de l'homme.

Même une liste partielle des atrocités et des infractions commises par l'armée d'occupation contre une population sans armes dépasserait le temps qui nous est imparti. Les morts et les blessés parmi les civils palestiniens sans défense, les coups, les os brisés, les déportations, l'imposition de mesures économiques restrictives, la destruction des maisons, le pillage de propriétés immobilières et personnelles, les châtiments collectifs et les détentions font partie d'un long et triste bilan dont font état les rapports présentés au titre du présent point à l'ordre du jour. Ces mesures ont été condamnées récemment, le 6 octobre, dans la résolution 44/2. Dans cette résolution, l'Assemblée générale demande également qu'Israël respecte scrupuleusement la quatrième Convention de Genève et cesse immédiatement d'appliquer les politiques et les pratiques qui sont en violation des dispositions de la Convention.

La Hongrie réaffirme sa solidarité avec la juste lutte que mène le peuple palestinien pour son droit à l'autodétermination et à la création de sa propre patrie indépendante. M. Matyas Szuros, Président par intérim de la République de Hongrie, dans le message qu'il a envoyé à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, a souligné la ferme position de mon pays, en affirmant que :

"... une solution globale doit être recherchée pour régler la crise du Moyen-Orient, dont l'élément central est la question de Palestine. Nous appuyons l'idée de convoquer une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties intéressées et la coopération des membres permanents du Conseil de sécurité; cette conférence aurait pour tâche de trouver les moyens de régler la crise et d'assurer la paix et la sécurité de tous les Etats de la région. Nous nous félicitons tout particulièrement du fait que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui a accepté les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, déploie des efforts pour résoudre la crise du Moyen-Orient par des moyens politiques."

M. Budai (Hongrie)

Le recours à la force et à la violence ne peut donner les résultats escomptés par Israël : il ne permettra pas d'assurer la paix dans les territoires occupés, au contraire il ne fera qu'accroître la haine et la suspiscion et renforcer la résistance de la population palestinienne. Une solution réaliste et viable doit être politique. Elle doit reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien ainsi que le droit d'Israël de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues.

Les conditions d'un règlement pacifique et négocié semblent actuellement plus favorables qu'auparavant. Nous croyons que, vu les circonstances, le monde a besoin que l'on adopte des mesures plus ouvertes et plus souples. L'utilisation au maximum du compromis, le rejet des actes et politiques extrémistes, la renonciation à l'ostracisme et à l'auto-exclusion du processus sont les préalables fondamentaux à de nouvelles initiatives et à de nouvelles possibilités permettant de résoudre la crise ainsi que le problème qui est au coeur de la question de Palestine.

M. PHOOFOLO (Lesotho) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale examine cette année la question de Palestine sur la toile de fond d'événements importants et positifs survenus dans le monde entier qui ouvrent des voies uniques pour rompre l'impasse au Moyen-Orient - région qui, pendant les 40 dernières années, est devenue l'un des foyers de conflit les plus dangereux et délicats dans les relations internationales contemporaines.

Aux tendances naissantes, dans les relations internationales, vers la réduction des tensions, l'arrêt de la course aux armements et la reconnaissance croissante du fait que tous les conflits régionaux peuvent être réglés par le dialogue et la coopération, doivent s'ajouter la proclamation, en novembre de l'année dernière, d'un Etat palestinien indépendant et la reconnaissance par le Conseil national palestinien des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité comme base d'un règlement global et de la paix dans la région.

L'écrasante majorité des Etats Membres de l'Assemblée sont revenus de nos séances mémorables, tenues à Genève l'année dernière, avec des attentes et des espoirs accrus, et unanimement convaincus que cette nouvelle évolution avait ouvert de nouvelles possibilités de paix et contribuait substantiellement à la recherche d'une solution finale et globale au problème du Moyen-Orient.

Cependant, la situation explosive qui persiste dans la région échappe à tout contrôle et va à l'encontre de la tendance aux changements de position positifs et du climat général dans les relations politiques internationales. Aucun autre conflit dans le monde d'aujourd'hui ne constitue une plus grande menace pour la paix et la sécurité que la situation au Moyen-Orient, et aucun n'exige plus de la part de la communauté internationale un règlement pacifique.

La question de Palestine est toujours au centre du conflit arabo-israélien; c'est la question d'un peuple privé de son indépendance et de son statut d'Etat, qui lutte pour sa dignité et ses droits de l'homme fondamentaux, y compris le droit à la vie, face à une puissance militaire occupante qui persiste à fouler aux pieds les droits inaliénables de ce peuple, en violation des résolutions et des décisions adoptées par l'Organisation des Nations Unies et au mépris flagrant de la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Le Royaume du Lesotho estime que si l'humanité s'unit dans la recherche de la paix et de la justice sur terre, et si l'attachement aux principes de la Charte de notre organisation est authentique et universel, nous devons alors continuer à

M. Phoofolo (Lesotho)

élever nos voix pour la défense du droit du peuple palestinien à la dignité nationale et à l'autodétermination et pour la réalisation de son désir de paix et de développement.

Le besoin urgent d'adopter des mesures décisives pour protéger la vie des Palestiniens qui, depuis des années, sont victimes de la dégradation et de la persécution sous occupation étrangère, et celui de redoubler d'efforts pour trouver une solution durable au conflit palestinien sont inconciliables avec la rhétorique ou la procrastination.

Le Royaume du Lesotho continue d'attacher la plus grande importance au rôle indispensable que peut jouer l'Organisation des Nations Unies dans la quête d'un règlement pacifique de la question de Palestine. L'Assemblée générale des Nations Unies, qui, il y a une quarantaine d'années, a partagé la Palestine en deux Etats - un palestinien et un juif - par sa résolution 181 (II), doit encore s'acquitter de la deuxième partie de son mandat : rétablir le droit inaliénable du peuple palestinien à une patrie, sur la base de la justice et des principes reconnus du droit international; c'est là un élément qui est au coeur même du règlement de ce conflit qui dure depuis si longtemps au Moyen-Orient. Depuis son indépendance politique, et depuis qu'il est devenu Membre des Nations Unies, le Royaume du Lesotho a appuyé des dizaines de résolutions destinées à rétablir la paix en Palestine. A ce jour, la paix n'a toujours pas été réalisée dans cette région du monde parce que les parties au conflit n'ont prêté que peu ou prou d'attention aux appels et aux demandes réitérés de la communauté internationale eu égard au cadre fondamental d'un règlement pacifique.

Il ne saurait d'ailleurs y avoir de solution durable au conflit du Moyen-Orient sans le retrait des troupes israéliennes des territoires qu'elles occupent depuis 1967. La détermination du peuple palestinien n'a laissé subsister aucun doute quant au fait que la paix continuera de nous échapper tant qu'il ne sera pas complètement mis fin aux actes de dégradation et de brutalité dont est responsable l'occupation étrangère. La question ici en jeu est celle du principe fondamental du droit international, selon lequel aucune acquisition de territoire par la force ne peut être reconnue comme un fait accompli.

Il est tout aussi important que l'Etat d'Israël mette fin à son programme de colonisation dans les territoires arabes qu'il occupe depuis la guerre de 1967, et qu'il démantèle sans plus tarder les colonies de peuplement qui sont déjà en

M. Phoofolo (Lesotho)

place. En effet, de telles pratiques ne peuvent que faire obstacle à la paix et pourraient être difficiles à surmonter à long terme.

Alors que l'occupation militaire constitue en soi une violation du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies, les politiques d'Israël à l'égard de la population civile dans les territoires arabes occupés, caractérisées par un emploi excessif de la force, par la déportation de la population autochtone, par la démolition de maisons, par la torture et autres formes de violence, sont incompatibles avec les responsabilités de puissance occupante qui lui incombent aux termes de la Convention de Genève de 1949; elles sont déplorablement et doivent cesser.

Le Royaume du Lesotho n'a cessé de dire que tout règlement global du problème du Moyen-Orient devra se fonder sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, dont les éléments essentiels sont le rétablissement des droits inaliénables du peuple palestinien à une patrie, au retour dans les territoires arabes occupés et à la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

C'est la raison pour laquelle le Royaume du Lesotho reste d'avis qu'en raison de la multitude d'intérêts en jeu et du caractère international que revêt désormais le conflit du Moyen-Orient, les modalités d'un règlement d'ensemble devraient être abordées dans le contexte d'une conférence internationale tenue sous les auspices des Nations Unies, à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties au conflit, y compris le représentant authentique du peuple palestinien.

Il va cependant sans dire qu'on ne pourra jamais parvenir à la paix tant que certaines attitudes fondées essentiellement sur la bonne volonté, la souplesse et l'engagement politique ne seront pas parties intégrantes du comportement des parties.

La Déclaration adoptée à Alger par le Conseil national palestinien en novembre de l'année dernière a déjà ouvert d'immenses possibilités de paix. En entérinant les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) en tant que bases de négociation dans le contexte d'une conférence internationale et en acceptant le droit à l'existence de tous les Etats de la région, ainsi qu'en renonçant à l'option de la violence, le Conseil national palestinien a fait preuve d'une volonté véritable de prendre part à un processus de dialogue aboutissant à un règlement juste et durable du conflit au Moyen-Orient.

M. Phoofolo (Lesotho)

Il est désormais essentiel qu'Israël fasse un geste similaire et qu'il entame des négociations avant la tenue de la Conférence internationale sur le Moyen-Orient. La paix presse. Notre génération ne peut se permettre d'être assimilée à une époque caractérisée par les occasions manquées.

Le Royaume du Lesotho se félicite de la décision prise par l'Administration des Etats-Unis d'Amérique d'entamer un dialogue direct avec l'Organisation de libération de la Palestine (OLP); c'est là une mesure constructive qui apporte une contribution énorme aux efforts collectifs destinés à réaliser la paix au Moyen-Orient.

M. Phoofolo (Lesotho)

C'est aussi faire preuve du réalisme qui convient aux responsabilités historiques en matière de paix et de sécurité internationales dont la communauté internationale a investi les Etats-Unis d'Amérique en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité.

Le Royaume du Lesotho est convaincu que toute variante de plan de paix envisagée pour le règlement de la question de Palestine qui ne s'inscrirait pas dans le cadre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité serait vouée à l'échec et ne pourrait qu'aggraver davantage encore la situation violente au Moyen-Orient. Cela est inévitable si l'on ne tient pas pleinement compte de la question qui est au coeur même du conflit du Moyen-Orient, à savoir le rétablissement intégral des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance et la restitution des territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967.

Nous sommes également convaincus que toutes négociations véritables et crédibles susceptibles d'aboutir à un règlement global de la question de Palestine devront prévoir la participation directe de l'Organisation de libération de la Palestine, reconnue depuis longtemps par l'Assemblée comme seul et légitime représentant du peuple palestinien. C'est là une réalité que toutes les parties au conflit du Moyen-Orient ne peuvent ni changer ni éluder. De toute évidence, tout processus de négociation destiné à instaurer la justice doit lui-même se fonder sur la justice et, en l'occurrence, c'est sans aucun doute au peuple palestinien qu'il appartient de décider à qui il doit confier la tâche de veiller à la réalisation de ses aspirations.

Par son soulèvement populaire, l'Intifada, le peuple palestinien, dans les territoires occupés, a montré clairement que sa volonté de lutter jusqu'au bout pour recouvrer son droit légitime à l'autodétermination ne saurait plus être méconnue ni étouffée par l'emploi de la force, si brutale soit-elle. Cela a mis particulièrement en relief l'urgence que revêt la recherche d'un règlement véritablement négocié et pacifique.

Le Royaume du Lesotho reste attaché à ce processus et disposé, par le truchement de l'Organisation, à y participer.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Il y a quelques jours, dans cette salle, la délégation soviétique a présenté en détail la position de l'Union soviétique sur les mesures permettant de régler le problème du Moyen-Orient et la question de la Palestine,

M. Belonogov (URSS)

qui est au coeur de ce problème. L'examen de la question de Palestine à la présente session se déroule à un moment très important pour le sort du peuple palestinien et pour le Moyen-Orient dans son ensemble. La direction dans laquelle s'oriente la région maintenant et la façon dont sera réglé - s'il l'est - le conflit arabo-israélien détermineront l'avenir des Palestiniens et des Israéliens et des autres peuples arabes.

L'Organisation des Nations Unies, qui assume une responsabilité historique toute particulière dans les événements du Moyen-Orient, a, dès le tout début, fondé sa démarche sur un principe qui nous paraît juste : une terre, deux peuples, deux Etats. Il est évident, d'ailleurs, que la coexistence de ces deux peuples sur le territoire de la Palestine historique a un caractère interdépendant et qu'on ne peut garantir la justice et un développement civilisé pour l'un d'entre eux sans garantir des conditions analogues pour l'autre.

Nous sommes convaincus que la cause première de l'échec des nombreuses tentatives qui ont été faites pour restaurer le calme au Moyen-Orient réside dans la sous-évaluation tragique de l'interdépendance étroite qui existe entre la coexistence des peuples et le respect strict des droits fondamentaux de l'homme et, en premier lieu, de la liberté de choix, le droit de chaque peuple de décider lui-même de son propre destin. C'est précisément la méconnaissance de la primauté de ce postulat par ceux qui sont impliqués dans le conflit arabo-israélien qui a souvent plongé le Moyen-Orient dans des guerres sanglantes et l'a condamné à rester enfermé dans le cercle vicieux de l'affrontement permanent. Aujourd'hui, nous devons encore une fois, à notre grand regret, constater que la non-reconnaissance par Israël des valeurs humaines s'agissant du peuple palestinien, son refus de garantir inconditionnellement les droits de l'homme, tout comme son refus de garantir au peuple palestinien le droit à l'autodétermination et le droit d'édifier son propre Etat indépendant, dressent des obstacles dans la voie d'un règlement véritable et global du problème palestinien et, partant, du conflit arabo-israélien.

Nous partageons sincèrement la profonde préoccupation ressentie dans le monde au sujet de la situation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés par Israël, en particulier sur la rive occidentale du Jourdain, y compris Jérusalem-Est, et dans la bande de Gaza. La violation grossière des droits des Palestiniens est érigée en système de mesures punitives qui visent à saper la base

M. Belonogov (URSS)

même de l'existence du peuple arabe palestinien en tant que collectivité culturelle, économique et ethnique.

En outre, les arrestations massives qui frappent périodiquement ceux qui s'opposent à l'occupation, la destruction des maisons, la confiscation des terres et des biens, le détournement des eaux pour l'usage des colons israéliens, l'intensification de la militarisation des régions occupées, les restrictions imposées au départ du territoire et au retour dans le territoire, nuisent au développement social et culturel de la population palestinienne, notamment par la fermeture périodique des écoles et des universités arabes.

L'Intifada, soulèvement pacifique du peuple palestinien, qui reflète le consensus national des Palestiniens en ce qui concerne le rejet de l'occupation israélienne, a conduit les autorités d'occupation à perpétrer des actes de répression, tels que ceux auxquels Israël avaient déjà eu recours, mais à une échelle sans précédent. Nul ne saurait rester indifférent devant les scènes de violence qui se produisent chaque jour sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza. On compte maintenant par milliers le nombre des habitants pacifiques tués par l'occupant. On ne peut considérer de tels actes que comme une tuerie commise de sang-froid pour intimider la population. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que parmi les morts et les 48 000 blessés figure un nombre important de jeunes, de vieillards et de femmes, y compris des femmes enceintes.

M. Belonogov (URSS)

Comment pourrait-on invoquer des raisons de sécurité pour justifier la mort d'enfants et de vieillards ou les maladies des voies respiratoires dont sont atteints les enfants par suite de l'utilisation, par les troupes, de gaz lacrymogènes concentrés? Plus de 60 000 combattants contre l'occupation israélienne sont internés dans des camps de concentration. Il y a de nombreux témoignages des sévices subis par les Palestiniens dans les prisons, sévices qui entraînent parfois la mort.

L'une des violations les plus flagrantes des droits de l'homme est certainement l'expulsion de certaines de Palestiniens accusés essentiellement d'avoir participé à des manifestations contre l'occupation. Il existe un autre aspect inhumain de la situation dans les territoires occupés : les persécutions auxquelles y sont en butte les musulmans et les chrétiens. Le monde civilisé ne peut manquer de condamner les actes de pure provocation, comme le blocus récent du village chrétien de Beit Sahour ou les tentatives des extrémistes religieux israéliens de poser la première pierre pour la reconstruction du Temple de Salomon près d'un lieu sacré pour tous les musulmans du monde : la mosquée Al-Aqsa, dans Jérusalem-Est. Tous ces actes vont à l'encontre des accords internationaux, et notamment de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, de la Convention de La Haye de 1907 et d'autres instruments juridiques internationaux.

L'appel à Israël pour qu'il cesse ses activités illégales dans les territoires qu'il occupe figure clairement dans la résolution sur le soulèvement du peuple palestinien, que l'Assemblée générale a adoptée par 140 voix contre 2 le 6 octobre. L'Union soviétique est solidaire de la lutte du peuple palestinien et estime de son devoir de déclarer que la poursuite des pratiques inhumaines des autorités israéliennes est intolérable, non seulement d'un point de vue moral, mais aussi en raison de leurs conséquences négatives pour la cause de la paix au Moyen-Orient.

Nous invitons les Nations Unies à adopter des mesures décisives pour mettre en oeuvre les résolutions que l'Organisation a adoptées sur la question de Palestine et faire en sorte qu'Israël cesse de semer la terreur et de recourir à la répression.

Au cours des 18 derniers mois, on a créé une base politique assez large pour permettre de régler pacifiquement le conflit arabo-israélien. Les éléments clefs en sont la volonté de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP),

M. Belonogov (URSS)

représentant légitime du peuple palestinien, d'entreprendre des négociations avec Israël dans le cadre d'une conférence internationale convoquée sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le désir du peuple palestinien de coexister avec Israël dans des conditions de paix et de sécurité, la condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations par l'OLP, le large appui accordé par la communauté internationale à la proposition de convoquer, dans les plus brefs délais, sous l'égide des Nations Unies, une conférence internationale à laquelle participeraient les représentants de toutes les parties directement intéressées ainsi que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Au nombre des aspects positifs figure le dialogue entre le Gouvernement américain et l'OLP, qui multiplie les chances d'aboutir à des solutions de compromis des problèmes complexes soulevés par le règlement du conflit, ce qui confirme la conviction de plus en plus répandue dans le monde que l'OLP est un partenaire vraiment digne de confiance, égal et indispensable sans lequel aucun accord durable ne sera possible.

Nous ne devons pas oublier non plus que la voie vers un règlement ne peut pas être une voie à sens unique. Il est évident que donner la priorité à ses seuls intérêts, comme le font les dirigeants d'Israël, et n'avoir comme but essentiel que d'imposer son optique de la solution de ces problèmes épineux, c'est en fait multiplier les obstacles à la paix, ce qui, à son tour, ne peut qu'aller à l'encontre de ses propres intérêts et des intérêts d'autrui.

L'année 1989 qui s'achève, si elle n'a pas été celle du tournant tant attendu, a permis de dégager une situation nouvelle, essentiellement à cause de l'Intifada et de l'attitude constructive et réaliste adoptée lors de la 19e session du Conseil national palestinien, qui devait donner un caractère dynamique aux efforts faits par la communauté internationale pour ramener la paix au Moyen-Orient. Dès lors il n'est pas étonnant que de nombreuses idées et propositions - dont certaines de caractère organisationnel et procédural - aient été avancées pour mettre au point le processus de paix. Nous estimons que chacune de ces propositions mérite d'être étudiée et débattue avec soin. Le critère de son acceptabilité, c'est que sa mise en oeuvre offre la possibilité de contribuer à un règlement de paix et de permettre des progrès pratiques dans ce sens. Les initiatives qu'elle contient peuvent et doivent avoir un fondement rationnel, faire l'objet de consultations et d'accords avec les parties intéressées dans le cadre d'un effort polymorphe en vue de la

M. Belonogov (URSS)

préparation et de la convocation de la conférence internationale, et être incorporées dans un processus d'élaboration et de réalisation d'un règlement définitif.

Pour parler concrètement, je dirai des propositions et des initiatives de ces derniers temps qu'elles ont un dénominateur commun : l'idée des élections, que les Palestiniens avaient du reste suggérée eux-mêmes, en particulier dans la deuxième déclaration de la direction nationale unie du soulèvement palestinien, en décembre 1987. Nous estimons qu'il y a dans cette idée un potentiel suffisant pour donner un caractère pratique à la question du règlement. C'est pourquoi nous proposons que la question soit examinée par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et que les parties directement intéressées soient ensuite appelées à participer au dialogue. Il peut certes y avoir des variantes, mais il ne faut en aucun cas perdre de vue le facteur essentiel : la voie choisie doit viser un règlement global et la convocation d'une conférence internationale à cette fin.

On a beaucoup parlé, au cours des derniers mois, d'un dialogue israélo-palestinien. On sait que, lors de sa récente session de Bagdad, le Conseil central de l'OLP a pris la décision d'entamer, sous des auspices internationaux, le dialogue avec Israël afin de faire avancer le processus de paix. L'Union soviétique appuie cette idée et fait tout son possible pour qu'elle se concrétise. C'est ainsi qu'Edouard Chevardnadze a proposé, pour atténuer l'affrontement et créer une atmosphère de confiance, d'organiser sur le territoire soviétique une rencontre entre l'OLP et Israël, avec la participation de l'Union soviétique et des Etats-Unis notamment. A son tour, Yasser Arafat, dans l'interview qu'il a accordée au journal Pravda du 14 novembre, a déclaré que la direction de l'OLP acceptait la suggestion du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique et qu'elle était prête à faire tous les efforts nécessaires dans ce sens.

Dans l'ensemble, nous pensons que le dialogue serait un apport constructif pour le règlement de la situation au Moyen-Orient, surtout s'il avait lieu avec la présence internationale. Si l'on ne progresse pas vers un règlement, c'est surtout en raison de la rigidité et de l'intransigeance des milieux dirigeants d'Israël. Force est bien de constater que le processus de transformation des attitudes anciennes et des schémas caducs va encore lentement, qu'il n'a pas encore donné lieu à un réexamen de la politique pratique et n'a pas permis jusqu'ici d'amorcer le processus de négociation.

M. Belonogov (URSS)

Ce n'est pas en refusant d'entamer le dialogue avec l'OLP, en essayant de trouver un partenaire de rechange, en n'acceptant pas d'écouter les justes revendications des Palestiniens qu'on résoudra le problème. Cela ne peut qu'aggraver la situation dans la région. Il est très dangereux de s'entêter dans cette voie, même du point de vue des intérêts du peuple israélien et de l'Etat d'Israël lui-même. Il s'agit aujourd'hui de ne pas laisser échapper les possibilités qui s'offrent actuellement, de ne pas permettre qu'on reste au point mort, d'éviter toute régression, de faire preuve de réalisme et de volonté d'avancer, de tenir compte des intérêts des uns et des autres et de rechercher l'équilibre des intérêts.

A notre avis, l'ONU dispose de tous les éléments nécessaires pour apporter une contribution à la solution du problème palestinien. Nos propositions à cet égard sont bien connues. En un mot, pour rechercher sur le plan diplomatique une solution juste du problème palestinien, la communauté internationale dispose de nombreuses possibilités. Les approches existantes doivent être réunies en une seule action pratique pour débloquer le conflit arabo-israélien et son problème clef, le problème palestinien.

L'Union soviétique est sincère dans ses efforts pour aider les peuples du Moyen-Orient à surmonter les épreuves qui sont leur lot. L'heure exige des actions décisives et mûrement pesées, du réalisme et du courage politique.

M. BLANC (France) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

Il n'est nul besoin de rappeler dans cette enceinte les liens culturels, politiques et économiques que l'histoire a tissés entre les peuples de la Communauté européenne et ceux du Proche-Orient. Les Douze ne sauraient rester indifférents aux événements qui affectent cette région si proche à tant d'égards et qui ont une incidence inévitable sur la paix et la sécurité des deux rives de la Méditerranée.

L'année écoulée a été marquée par les espoirs soulevés par un certain nombre de développements positifs et, en particulier, par les efforts accomplis à la suite de l'importante décision de l'OLP d'accepter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de renoncer au terrorisme - décision à laquelle le Comité arabe extraordinaire de Casablanca a apporté son soutien - par l'ouverture d'un dialogue entre l'OLP et les Etats-Unis, ainsi que diverses initiatives de paix qui ont constitué des contributions appréciables à la solution du problème palestinien.

M. Blanc (France)

Force est toutefois de constater que ces développements n'ont pas produit tous les effets escomptés sur le processus de paix et que la situation dans les territoires occupés, où le cycle de violences et de répressions se poursuit, s'est encore aggravé.

Les Douze n'ont jamais ménagé leurs efforts pour tenter d'aboutir à une solution des conflits qui divisent le Moyen-Orient et, en particulier, à un règlement durable, juste et global de la question de Palestine. Ils estiment que la recherche d'une solution d'ensemble à celle-ci est une responsabilité politique et morale de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies et les parties concernées ne doivent pas cesser d'oeuvrer dans cette voie.

La position des Douze se fonde sur les buts et principes énoncés par la Charte des Nations Unies et sur les principes du droit international à savoir, en particulier, le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force ainsi que l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et de la modification du statut des territoires occupés.

La position des Douze en ce qui concerne le règlement du conflit israélo-arabe est bien connue. Elle a été définie dans les Déclarations de Venise de juin 1980 et de Madrid de juin dernier. Elle repose sur deux principes fondamentaux qui sont dans notre esprit indivisibles : le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à la sécurité, c'est-à-dire à vivre dans des frontières sûres, reconnues et garanties, et le droit à la justice pour tous les peuples de la région, ce qui inclut la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination avec tout ce que cela implique.

Les Douze sont convaincus que c'est dans le cadre d'une conférence internationale de la paix sous les auspices des Nations Unies qu'une solution pacifique fondée sur ces principes doit être trouvée. Une telle conférence constituerait à leurs yeux un forum approprié pour des négociations directes entre les parties concernées en vue d'un règlement global, juste et durable. Les Douze réaffirment que l'OLP doit participer à ce processus.

Les Douze appuient tous les efforts, et, en particulier, ceux des membres permanents du Conseil de sécurité, visant à rapprocher les parties et à créer entre celles-ci un climat de confiance susceptible de faciliter la convocation de la conférence internationale de la paix.

M. Blanc (France)

La situation dans les territoires occupés illustre dramatiquement les effets de l'absence de progrès dans la recherche d'un règlement. Toute occupation ne peut qu'engendrer, à plus ou moins brève échéance, un cycle fatal de résistance et de répression. La situation dans les territoires occupés par Israël n'échappe pas à cette règle.

Les Douze observent avec inquiétude la montée de la violence dans les territoires occupés, qui a déjà fait de trop nombreuses victimes. Ils tiennent à souligner le caractère excessif des moyens employés par les forces d'occupation, qui ne peut qu'aviver les rancœurs et perpétuer l'engrenage de la violence, que les Douze déplorent d'où qu'elle vienne.

L'occupation militaire ne peut qu'être considérée comme provisoire et ne donne pas le droit à la puissance occupante d'annexer, ou d'étendre sa juridiction ou son administration aux territoires occupés. C'est pourquoi les Douze considèrent comme nulle et non avenue la décision unilatérale prise par Israël de modifier le statut de Jérusalem, ville sainte de trois religions, dont l'importance pour toutes les parties concernées doit être prise en considération. Ils réaffirment que la liberté d'accès aux Lieux saints devra être garantie par tout règlement.

Dans le même esprit, ils tiennent à redire qu'ils jugent illégal l'établissement de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés. Ils appellent Israël, comme ils l'ont toujours fait, à mettre fin à de telles pratiques qui ont pour effet de modifier la structure démographique desdits territoires, en violation du droit international.

Enfin, les Douze entendent rappeler sans ambiguïté que la Convention de La Haye de 1907 et la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre sont applicables aux territoires occupés par Israël depuis 1967. Ils déplorent qu'Israël persiste dans son refus de se conformer à ces conventions.

M. Blanc (France)

Le soulèvement du peuple palestinien dans les territoires occupés est venu démontrer qu'en dehors de la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien, il n'y a - il ne peut y avoir - pour Israël, comme pour les autres pays de la région, ni paix, ni sécurité, ni avenir. De même, le droit des Palestiniens à l'autodétermination ne saurait s'exercer sans l'acceptation du droit d'Israël à l'existence et à la sécurité.

Au cours des derniers mois, les efforts se sont concentrés sur la proposition israélienne de tenir des élections dans les territoires occupés. Les Douze considèrent que, pour avoir une portée effective, ces élections doivent s'inscrire dans un processus de règlement global, et avoir lieu dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est, avec des garanties de liberté adéquates. Aucune solution ne devrait en outre être écartée et la négociation finale devrait avoir lieu sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité fondées sur le principe de l'échange des territoires occupés contre la paix.

C'est en se fondant sur ces mêmes principes que les Douze ont salué la contribution de l'Egypte à la promotion du processus de paix telle qu'elle s'est exprimée dans les 10 points proposés par le Président Moubarak. Les Douze encouragent aujourd'hui les efforts en cours. Ils estiment que ceux-ci devraient constituer une étape utile sur la voie de la réunion d'une conférence internationale.

Les pays membres de la Communauté européenne ont constamment souligné la nécessité pour toutes les parties de faire preuve de modération et de se montrer constructives. Ils continueront de suivre avec la plus grande attention l'évolution de la question de Palestine et ne ménageront aucun effort pour favoriser le règlement pacifique de celle-ci, notamment à travers les contacts étroits qu'ils entendent maintenir et développer avec toutes les parties concernées.

M. BHATTI (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Pas plus tard que le mois dernier, l'Assemblée générale a adopté une résolution avec l'appui de 140 Membres des Nations Unies, condamnant les pratiques et politiques persistantes d'Israël en violation des droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, et exigeant qu'Israël se conforme rigoureusement à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949.

M. Bhatti (Pakistan)

Néanmoins, Israël a poursuivi sa tentative d'écraser l'Intifada en recourant aux mesures les plus violentes qui soient, ce qui lui a valu la condamnation de la communauté internationale. Le peuple de Palestine a pourtant refusé de se laisser intimider par les tactiques d'Israël, et sa détermination de réaliser son objectif d'indépendance demeure inaltérée, alors que l'Intifada entre dans sa troisième année.

Au cours de ces deux dernières années, la communauté internationale a été témoin d'un contraste entre la modération palestinienne et l'intransigeance d'Israël. Du côté palestinien, le Président Yasser Arafat a lancé une initiative de paix l'année dernière alors qu'Israël s'obstine à refuser au peuple de Palestine ses droits nationaux.

Le Conseil national palestinien, réuni sous la présidence de Yasser Arafat, lors de sa dix-neuvième session extraordinaire d'Alger, a proclamé l'Etat indépendant de Palestine. La proclamation de l'indépendance a apporté un message de paix et de conciliation. Elle proclame l'attachement de la Palestine aux buts et principes des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Déclaration a rejeté la menace ou l'emploi de la force, la violence et le terrorisme contre la Palestine et également contre l'intégrité territoriale des autres Etats.

La résolution politique adoptée par le Conseil national palestinien a confirmé la volonté de l'Organisation de libération de la Palestine de parvenir à une solution pacifique globale du conflit arabo-israélien, et de la question de Palestine, qui est au coeur de ce conflit. Cette solution devrait être élaborée dans le cadre de la Charte des Nations Unies, des principes et dispositions de la légitimité internationale, des règles du droit international et des résolutions des Nations Unies, de façon à garantir le droit du peuple arabe palestinien à créer son propre Etat national indépendant sur son territoire national, et à prévoir également des dispositions de sécurité et de paix pour tous les Etats de la région.

La résolution politique a reconnu le rôle central des Nations Unies dans la réalisation de cet objectif. Elle a souligné la nécessité de tenir une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient et sur la question de Palestine, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit dans la région, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité.

M. Bhatti (Pakistan)

Le peuple de Palestine et les dirigeants de l'OLP ont fait un pas de géant vers la solution de ce vieux conflit au Moyen-Orient et vers la création de conditions permettant à tous les Etats de la région de vivre en paix et en sécurité. La proclamation et la résolution politique, adoptées à Alger, contiennent des messages historiques qu'aucun pays, pas même Israël, ne devrait méconnaître.

Le Secrétaire général des Nations Unies dresse un tableau bouleversant du soulèvement de Palestine lorsqu'il déclare dans son rapport du 8 septembre 1989 que :

"La situation dans les territoires occupés par Israël ne cesse de s'aggraver; depuis le début de l'Intifada, voici bientôt deux ans, le bilan s'élève à plusieurs centaines de morts et à des milliers de blessés ou personnes arrêtées. Le Conseil de sécurité a maintes fois demandé à Israël de s'acquitter des obligations que lui impose la Convention de Genève relative au traitement des personnes civiles en temps de guerre, et j'ai dit combien j'étais inquiet de constater qu'en dépit des appels lancés par la communauté internationale, de multiples violations des droits de l'homme continuaient d'être commises." (A/44/1, p. 8)

Le rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la déclaration de la Présidente du Comité, contiennent des détails horribles sur la détérioration croissante de la situation dans le territoire palestinien occupé, où des centaines de Palestiniens ont été tués et des dizaines de milliers de personnes ont été blessées, mutilées et détenues depuis le début de l'Intifada. Dans leur tentative de briser la volonté du peuple palestinien, les autorités israéliennes ont imposé des châtiments collectifs, des mesures de coercition économique, des couvre-feux; ils ont démoli des maisons, fermé des établissements scolaires, détruit des récoltes et des arbres et ont procédé à des déportations. Ce qui se passe dans les territoires occupés montre à l'évidence que les forces d'occupation israéliennes ont déclaré la guerre au peuple palestinien sans défense.

Cependant, la lutte du peuple de Palestine pour la dignité et pour son propre état, au cours des quatre dernières décennies, a montré qu'un peuple attaché à la liberté et à l'indépendance ne peut être asservi pendant longtemps. Tout retard dans la prise de conscience de cette réalité ne fera qu'aggraver l'instabilité et

M. Bhatti (Pakistan)

l'insécurité dans la région, et accroître les souffrances et la misère de tous les peuples de la région, sans éteindre la flamme de la liberté qui brûle éternellement.

Israël a montré, par ses actions répressives, son mépris complet des droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires occupés. Il est temps que la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, prenne des mesures fermes pour garantir la protection des Palestiniens dans les territoires occupés. Il est temps que l'on recoure au mécanisme des Nations Unies pour mettre un terme au conflit qui s'envenime de plus en plus au Moyen-Orient, et qui réside essentiellement dans le refus d'accorder au peuple de Palestine son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat. Nous convenons avec le Secrétaire général, lorsqu'il rappelle à tous les intéressés qu'

"il est indispensable de lancer d'urgence un véritable processus de négociation sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, en tenant pleinement compte des droits légitimes du peuple palestinien, notamment de son droit à l'autodétermination. Plus on tardera, plus le processus sera difficile à amorcer et plus la situation risque de devenir explosive." (A/44/1, p. 8)

M. Bhatti (Pakistan)

La recherche de la paix au Moyen-Orient est une longue histoire d'occasions manquées. Aujourd'hui plus que jamais, le Conseil de sécurité, et notamment les membres permanents, ont l'occasion de saisir ce moment historique. L'heure est venue de résoudre la question de Palestine et de mettre fin aux souffrances de son peuple en lui permettant de tenir la place qui lui revient de droit au sein de la communauté des nations.

Malheureusement, la modération palestinienne s'est heurtée à une intransigeance accrue et à la violence de la part d'Israël. Il est temps qu'Israélienne compte de la condamnation universelle de sa politique d'utilisation de la force. Les revendications fondamentales à la base du soulèvement palestinien sont politiques et ne peuvent être réglées qu'au moyen de solutions politiques et non pas par la force des armes. Les prétendues initiatives de paix des autorités israéliennes sont à mettre au compte de leur tentative de contourner la question essentielle, à savoir le rétablissement du peuple palestinien dans son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat. Les manoeuvres d'Israël ne font qu'illustrer son intention de continuer à éviter les vrais problèmes et à poursuivre son occupation de la Palestine.

Nous, au Pakistan, sommes solidaires de la juste lutte palestinienne et attendons avec impatience le jour où la Palestine pourra occuper la place qui lui revient au sein de la communauté des nations. Comme l'a dit le Premier Ministre du Pakistan :

"Dans la lutte pour la liberté des Palestiniens, le peuple du Pakistan continuera à oeuvrer côte à côte avec ses frères palestiniens."

Je saisis cette occasion pour exprimer au peuple de Palestine notre appui indéfectible à sa juste cause et à sa lutte pour l'indépendance.

M. KHARRAZI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) :
Qu'il me soit permis, pour commencer, de rendre hommage à la mémoire de tous les martyrs du régime sioniste dans la Palestine occupée et, notamment, depuis le commencement de l'héroïque Intifada.

La communauté internationale est sur le point d'aborder la dernière décennie du XXe siècle. Il lui faudra cependant faire face, au cours de la décennie à venir, au problème tragique de la Palestine, non encore réglé, source de préoccupations notamment pour les musulmans et preuve de l'échec des efforts pour trouver une juste solution. L'histoire des années d'occupation de cette terre sacrée ne laisse aucun doute sur la nécessité de prendre des mesures

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

internationales pour éliminer, de façon définitive, les causes profondes de la crise.

Point n'est besoin de préciser quelles sont les causes profondes, ni qui est responsable des souffrances de tant de malheureux. Un territoire, situé au coeur du monde islamique, a été usurpé au nom du peuple juif, et les occupants ont tué et déplacé un grand nombre de personnes innocentes. Les pratiques répressives et les actes criminels du régime d'Al Qods depuis l'occupation de la Palestine ne se sont pas restreints. Bien au contraire, ils s'intensifient avec le temps. Cela démontre clairement qu'un régime fondé sur la violation flagrante de toutes les normes et règles internationales et qui occupe un territoire au moyen de la force et de la coercition ne peut survivre qu'en continuant à avoir recours à la politique de violence. C'est pourquoi, chaque année, nous apprenons que de nouveaux crimes sont commis par le régime sioniste dans les territoires occupés.

L'occupation de la Palestine par le régime sioniste et la poursuite des actes criminels sur cette terre sont source de grande souffrance et de vive préoccupation pour le peuple de Palestine et l'ensemble du monde islamique. Malheureusement, la communauté internationale n'a pas été en mesure de trouver un remède aux souffrances des Palestiniens. Etant donné cette incapacité de la part de la communauté internationale, les Palestiniens opprimés n'ont pas eu d'autre solution que de recourir à la force, en tant qu'autodéfense, pour obtenir leurs droits légitimes. Chaque fois que le peuple de Palestine intensifie sa lutte pour libérer sa mère patrie de l'occupation des sionistes, le régime sioniste réprime leur soulèvement avec une dureté sans égale, tuant, blessant ou emprisonnant des milliers de personnes. Certains de ces crimes sont évoqués dans le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés. Etant donné que ces rapports font l'objet des documents A/44/352 et A/44/599, il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails.

Outre la répression de plus en plus brutale du soulèvement, le régime sioniste, pour consolider son assise, a commencé à modifier la structure culturelle et socio-économique de cette terre. Ces mesures se sont constamment heurtées à la vive opposition et à la condamnation des musulmans, partout dans le monde, ainsi que de la communauté internationale. Il s'agit de la destruction d'habitations et de lieux publics, notamment des mosquées, surtout de la mosquée d'Al-Aqsa - la première kibla des musulmans - qui a été incendiée et dont l'intérieur fait l'objet

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

d'activités excavatrices. De même, le régime sioniste a récemment, près de la mosquée Al-Aqsa, posé la première pierre de ce qu'il appelle le temple de Salomon reconstruit. Cet acte a provoqué la vive colère des musulmans du monde entier. En érigeant le temple de Salomon sur le site sacré, les occupants sionistes attendent de concrétiser leurs aspirations de longue date dans la région et s'opposer au soulèvement du peuple, conséquence naturelle de l'occupation du territoire et des crimes odieux des sionistes.

Cette récente activité des sionistes a en fait pour but d'étendre le sionisme et de transformer l'affrontement entre les musulmans et le régime sioniste en un affrontement entre les musulmans et les juifs. Ils entendent, pour mener à bien leur abominable complot, dresser les membres des deux religions les uns contre les autres.

Les crimes incessants commis par le régime sioniste, en Palestine occupée, contre le peuple qui, face aux armes les plus modernes, lutte à mains nues et animé de la foi la plus profonde, et les efforts de ce régime pour modifier la structure fondamentale de la Palestine afin de répondre à ses propres intérêts non légitimes, démontrent la crainte de plus en plus grande que ce régime irréel et fabriqué de toute pièce éprouve à l'égard de la lutte du peuple palestinien.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

Le peuple palestinien a clairement démontré depuis le temps que sa terre est occupée et par l'Intifada quelle était la solution à la crise de Palestine; tout semble indiquer qu'il est résolu à trouver une solution afin de se libérer et de libérer la Palestine tout entière des griffes du régime d'occupation d'Al Qods. S'il n'y avait pas l'influence des partisans des sionistes aux Etats-Unis, l'Organisation aurait adopté des mesures positives permettant de trouver une solution au problème palestinien; et s'il n'y avait pas l'aide accordée au régime d'occupation de certains pays, y compris les Etats-Unis, le peuple opprimé de Palestine aurait pu retrouver ses droits.

Le régime sioniste n'aurait pas pu être créé sans l'assistance de certains pays occidentaux. Il a encore besoin de leur aide pour survivre. C'est justement grâce à cet appui que le régime d'occupation ose intensifier ses crimes sans crainte de conséquences internationales. En lançant une agression débridée au Sud-Liban, en bombardant les camps de réfugiés palestiniens et en tuant d'innocents réfugiés palestiniens, le régime sioniste ne fait pas seulement fi de tous les principes humanitaires, mais il insulte aussi la volonté de la communauté internationale.

Nous avons précisé notre position sur le problème palestinien dès le début de la révolution islamique. Pour notre peuple, la Palestine est un patrimoine islamique. La présence du régime sioniste d'occupation sur cette terre sainte nous est intolérable. Ainsi la présence de ce régime en Palestine mérite l'attention particulière de la communauté internationale, non seulement à cause de la menace qu'il représente pour la paix et la sécurité de la région, mais parce qu'il est très important du point de vue islamique. Notre démarche de principe en ce qui concerne le régime d'occupation d'Al Qods est fondée sur la non-reconnaissance de ce régime, sur la restitution des droits du peuple palestinien et sur la création d'un Etat palestinien indépendant dans l'ensemble du territoire de Palestine. Nous condamnons les politiques et les pratiques du régime sioniste et nous insistons pour dire que dans le processus de recherche d'une solution au problème palestinien, tout plan qui conduira à la reconnaissance du régime d'occupation ne pourra garantir les droits du peuple palestinien et ne sera donc pas acceptable pour les musulmans.

La République islamique d'Iran continuera de se dresser aux côtés des musulmans et du peuple combattant palestinien et elle espère que le peuple

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

palestinien pourra bientôt se débarrasser de l'oppression et de l'occupation qu'exerce le régime sioniste, prendre son destin en main et sauver la région de la cause profonde de la crise.

M. AL-SHAALI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) : A sa dernière session, l'Assemblée générale a tenu des réunions à Genève consacrées à la question de Palestine. C'était peut-être la première fois qu'elle se réunissait en dehors du Siège, et ce à la suite du refus des Etats-Unis d'accéder à l'appel lancé par l'Assemblée générale dans sa résolution 43/48, du 30 novembre 1988, qui demandait aux Etats-Unis d'accorder un visa d'entrée au dirigeant palestinien, Yasser Arafat, pour qu'il puisse participer aux délibérations de l'Assemblée générale.

Tous les Etats Membres, à l'exception des Etats-Unis et d'Israël, ont appuyé la décision de transférer les séances de l'Assemblée à Genève. A la base de cet appui écrasant se trouvait le vif désir des Etats Membres de soutenir la crédibilité des Nations Unies et de s'assurer qu'elles ne seraient pas l'otage des politiques de quelque pays que ce soit, aussi puissant soit-il.

Nous voyons deux facteurs importants dans l'évolution intervenue avant, pendant et après l'expérience de Genève. Le premier est l'appui international quasi unanime accordé aux droits du peuple palestinien. Le deuxième, que l'on peut appeler l'antithèse du premier, est la mesure dans laquelle les Etats-Unis sont engagés dans une guerre politique contre le peuple palestinien, guerre qui s'est beaucoup intensifiée pendant l'année écoulée, à la suite des changements qualitatifs de la situation et des revendications du peuple palestinien, notamment l'Intifada civile dans les territoires occupés et la résolution adoptée en novembre de l'année dernière par le Conseil national palestinien, événements qui ont provoqué une réaction largement positive et suscité un très vaste appui dans le monde entier. Nous ne pouvons interpréter la réaction des Etats-Unis autrement que comme une sorte de sentiment injustifié de provocation causé par les progrès que la cause palestinienne a réalisés.

En dépit de tout cela, les réunions de Genève et les événements politiques concomitants ont amené des résultats importants et des décisions qui ont tous fait ressortir clairement la véritable nature du conflit au Moyen-Orient et, notamment, la vraie position d'Israël à l'égard du processus de paix.

En novembre de l'année dernière, en dépit des circonstances difficiles et complexes, et par réaction envers les efforts internationaux ainsi que dans le but

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

de confirmer la volonté réelle et sincère du peuple palestinien, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a lancé son initiative de paix aux réunions du Conseil national palestinien à Alger. Une année s'est écoulée depuis que cette initiative a été prise. Les espoirs qu'elle avait fait naître s'amenuisent de jour en jour. Il a déjà été dit que la seule voie menant à la paix consistait pour l'OLP à reconnaître le droit à l'existence d'Israël. Aujourd'hui, on prétend que l'OLP ne pourra jamais être partie à un règlement. Nous comprenons mal ce paradoxe. Nous ne pouvons pas comprendre non pas ce que souhaite Israël, mais ce que souhaitent ceux qui représentent les intérêts d'Israël.

Cette initiative palestinienne ainsi que la question de Palestine ont un passé historique. C'est fuir la réalité que de résumer cette question tout entière à sa phase présente - quelque importance que puisse avoir le présent - et nous pensons vraiment qu'il est important.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Toute une génération qui a vécu avec ce problème depuis son apparition aux Nations Unies a maintenant été remplacée par une génération nouvelle et plus jeune.

Dès le commencement de l'émigration juive en Palestine, le peuple palestinien a exercé son droit naturel de défendre sa terre natale et son droit à l'identité. C'est le droit de chaque peuple de la terre. C'est le fondement même de la Charte des Nations Unies : le droit à l'autodétermination en l'absence duquel plusieurs pays ne seraient pas présents dans cette enceinte aujourd'hui.

Les Palestiniens ont également exercé leur droit à la lutte armée. C'est là aussi un droit qu'a exercé chaque peuple dont le sol natal a été envahi et occupé à travers l'histoire. Néanmoins, dans le cas du peuple palestinien, la machine politique occidentale monolithique et propagandiste a trouvé opportun de dépouiller cette lutte de sa justification objective, de ses motifs patriotiques et de ses fondements moraux et juridiques. Ce faisant, les incidents individuels ont été saisis, exploités et utilisés pour entacher la résistance palestinienne et l'accuser de terrorisme. Cette machine de propagande a entièrement passé sous silence les actes de terreur systématiques perpétrés quotidiennement par les Israéliens.

Lorsque l'Intifada palestinienne a éclaté en tant que réaction suprême des civils à l'occupation militaire israélienne, les institutions politiques, les dirigeants de l'opinion publique et les politiciens des Etats-Unis n'ont pas tardé à offrir des conseils aux autorités israéliennes sur la façon d'écraser le soulèvement, qu'ils considéraient comme le défi le plus important encore lancé à l'occupation israélienne. De source officielle, Israël a été rapidement approvisionné en matériel et en armements nécessaires à cette fin. Toutes les formes de pression ont été exercées sur les médias pour les empêcher de rapporter la vérité sur la situation, sous prétexte que l'Intifada n'était qu'un événement destiné à la télévision et qui s'évanouirait dès que les caméras de télévision cesseraient d'en faire le reportage à la communauté mondiale. Soudain les médias se sont tus; pourtant, l'Intifada a continué et elle entame maintenant sa troisième année.

Au niveau politique, la même tactique a été déployée. Le dialogue américano-palestinien s'est engagé un an après le début de l'Intifada. Malheureusement, cela ne s'est produit que lorsqu'il est apparu clairement que toutes les tentatives pour écraser les pierres de la révolution avaient échoué. Il

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

n'est pas vrai que le problème avec Israël est un problème d'attitudes individuelles ou de gouvernement. Le problème avec Israël en est un de méthode. La méthode adoptée par Israël depuis sa création et tout au long de son existence est raciste. Elle considère autrui comme un opposé direct. C'est la méthode du peuple dont l'esprit ne peut être en repos sans provoquer l'instabilité dans son entourage au moyen d'une supériorité militaire. Selon cette position, la stabilité et la paix sont les pires dangers.

L'histoire - passée et présente - nous enseigne qu'une fois que des pays ou des groupes adoptent une telle position raciste, ils ont tendance à restreindre leurs options au risque d'être en contradiction directe avec un comportement humain normal qui favorise la coexistence, la tolérance et l'égalité. Dans quelques jours, l'Assemblée générale tiendra une session extraordinaire pour examiner les conséquences destructrices de l'apartheid en Afrique du Sud. Nous verrons alors que ce qui vaut pour l'un vaut pour l'autre et que les conditions en Palestine présentent toutes les caractéristiques de l'apartheid.

Après plus de 40 ans d'expérience concrète, nous pouvons comprendre pourquoi Israël abhorre la paix et ne peut vivre en paix. Même si le monde n'a commencé à en prendre conscience que tout récemment, ce fait a existé pendant toutes ces années. En toute sincérité et objectivité, nous n'arrivons pas à comprendre l'attitude de certains pays qui sont moralement coupables et juridiquement responsables de la tragédie du peuple palestinien. Par-dessus tout, nous ne pouvons pas comprendre les motivations qui font qu'une superpuissance, comme les Etats-Unis, avec leur longue histoire d'opposition au colonialisme et au racisme, rassemble tout son potentiel militaire, économique, propagandiste et politique contre un petit peuple tel que le peuple palestinien, un peuple qui ne demande rien de plus que d'exercer son droit à vivre dans la liberté et l'indépendance dans sa propre patrie.

Pourquoi quiconque choisirait-il de tous les peuples du monde celui de Palestine, pour le priver du droit à l'autodétermination?

Voilà la question que nous posons aux pays qui continuent à s'opposer à ce que les Palestiniens exercent leur droit. Pourquoi, de tous les pays du monde, Israël devrait-il avoir le droit exclusif de bafouer sans impunité une convention, une résolution et un engagement? C'est une autre question que nous demandons à ceux qui appuient Israël.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II) qui demandait le partage de la Palestine contrairement à la volonté de sa population et à tous les rapports et recommandations des différentes commissions qui s'étaient rendues dans la région et qui avaient fait rapport en détail sur la situation qui y régnait. Je mentionne cela parce que toute une génération est arrivée aux Nations Unies et elle ne connaît peut-être pas l'historique de la question de Palestine.

Malgré l'immense injustice infligée au peuple palestinien, cette résolution est aujourd'hui une leçon importante pour l'Assemblée, à savoir que malgré la position de force et de domination dont ont profité les puissances colonialistes pro-israéliennes et malgré l'influence qu'elles avaient à l'époque sur ses décisions et résolutions, l'Assemblée ne peut plus méconnaître le droit du peuple palestinien à sa patrie et à l'autodétermination.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Cela nous amène directement à notre discussion actuelle de la situation. Le Gouvernement américain a cherché à exploiter une décision du Congrès pour menacer les Etats Membres de l'ONU, malgré l'absence de liens juridiques ou politiques entre cette décision et la proposition de changer la façon dont est conçue la désignation de "Palestine", qui a maintenant statut d'observateur à l'ONU.

Malgré la décision du Gouvernement américain, qui défie les notions et les principes sur lesquels repose l'Organisation, les Etats Membres doivent choisir de sauvegarder le processus démocratique de prise de décision de l'Assemblée ou d'octroyer le droit de veto à certains pays qui font de larges contributions au budget de l'Organisation. Nombreux sont les pays qui font de larges contributions. La crédibilité de l'Assemblée générale est aujourd'hui mise à l'épreuve. Elle doit représenter les intérêts de tous les peuples du monde ou ceux de certains pays, indépendamment de la nature de la question dont elle est saisie. Si cette menace portait sur de simples questions d'ordre procédural, cela pourrait influencer sur tous les problèmes et questions à l'ordre du jour de l'Assemblée, même sur le droit des membres à prendre la parole devant l'Assemblée. Franchement, nous devons faire un choix : soit préserver la prérogative exclusive de l'Assemblée générale d'adopter des résolutions et décisions, soit déléguer cette responsabilité à d'autres - peut-être au Congrès des Etats-Unis ou aux parlements nationaux d'Etats Membres.

Dans le climat actuel de détente, il faut que les petites nations opprimées pansent leurs blessures, oublient leurs espoirs, pardonnent à leurs assassins et les absolvent de leurs crimes. De nos jours, on nous demande de nous limiter aux problèmes de la couche d'ozone et d'oublier les milliers d'enfants palestiniens qui sont massacrés chaque jour sur l'autel de l'appareil de guerre israélien. On nous demande de fermer les yeux devant la farce inhumaine du régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud et de nous concentrer sur les problèmes de l'environnement. Nous ne voulons pas minimiser l'importance de l'environnement, mais, en demandant aux pays du tiers monde de changer leurs priorités les plus urgentes, on remet une fois encore leur destin dans les mains des Etats puissants.

Les Emirats arabes unis appuient sans réserve la lutte du peuple palestinien pour défendre ses droits nationaux légitimes, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant en Palestine. Notre appui se fonde sur des faits objectifs, des normes morales et des principes solides; il n'a rien à voir avec la nature des relations Est-Ouest ou Nord-Sud.

M. Al-Shaali (Emirats arabes unis)

Après 40 années de guerre, qui ont coûté des milliards de dollars en assistance financière et en aide économique, sans mentionner les formidables arsenaux militaires qui ont été accumulés, les actes de répression et de terreur, la destruction des villes et villages, ainsi que l'occupation des territoires et l'expulsion de leur population, Israël n'a pas réussi à acheter la paix pour lui-même. La réalisation de la paix n'est pas une opération militaire mais un processus politique, humanitaire et culturel. Les opprimés et les persécutés ne sauraient assurer la sécurité de leurs oppresseurs. Par conséquent, nous sommes confiants que la paix est la seule option possible dans notre région et qu'elle régnera un jour. Mais pour que la paix soit durable, il faut qu'elle soit juste et globale.

M. OULD MOHAMED MAHMOUD (Mauritanie) : Voilà plus de quatre décennies que la préoccupation majeure de la communauté internationale n'est autre que la question de Palestine. Quatre décennies au cours desquelles les souffrances qu'endure ce peuple martyr s'accroissent jour après jour et prennent même des formes inédites, en ce sens que des civils participent aux éliminations physiques des enfants. On assiste, depuis le début de ce drame, à une tentative de génocide de tout un peuple, à l'annexion progressive de toute sa terre et même de celle de ses voisins.

Les dates de grandes agressions, suivies d'invasions, et les lieux de massacres de populations ou de dirigeants palestiniens ne se comptent plus : 1947, 1967, 1982, en particulier; et Deïr Yassine, Kafar Kasseem, Sabra et Chatila, Tunis... En dépit de la gravité de ce bilan tragique pour le peuple palestinien traqué de toutes parts et de la tension intolérable imposée en permanence à toute la région, la paix au Moyen-Orient, et même entre Palestiniens et Israéliens, n'est pas impossible. Il suffit d'y oeuvrer sincèrement, sérieusement et de ne pas confondre les désirs et les réalités. La paix au Moyen-Orient passe nécessairement par la reconnaissance incontournable des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat sur sa patrie avec comme capitale Al Qods Al Charif.

L'Intifada, qui entre dans sa troisième année, la proclamation le 15 novembre 1988, à Alger, par le Conseil national palestinien, de l'Etat indépendant de Palestine, suivie aussitôt par l'initiative de paix que le Président Yasser Arafat a présentée à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale,

M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

réunie à Genève, ont montré la voie à suivre. Il appartient maintenant aux autorités israéliennes de se déterminer sans tergiversations.

Les causes du drame que vit le peuple palestinien sont connues de tous. La façon de résoudre le conflit israélo-arabe est également connu depuis bien des années.

L'Assemblée générale a déjà défini le cadre approprié pour un règlement juste, global et définitif de ces problèmes.

M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

Notre dernière session, par sa résolution 43/176 du 15 décembre 1988, a rappelé que ce cadre doit être une conférence internationale de paix, sur le Moyen-Orient, à tenir sous les auspices des Nations Unies et à laquelle participeraient, sur un pied d'égalité, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) avec toutes les autres parties concernées ainsi que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Si nous ne voulons pas aller à l'encontre du courant de l'histoire, si nous ne voulons pas que les générations à venir s'indignent de l'héritage moral et politique que nous leur léguerons et si nous voulons rester fidèles aux idéaux de la Charte de notre organisation, nous devrions déployer de nouveaux efforts pour trouver les voies et moyens qui mettraient un terme à la crise du Moyen-Orient, dont la question palestinienne constitue le coeur.

Ce faisant, nous répondrions à l'initiative de paix du Président Yasser Arafat et à la glorieuse Intifada qui est l'expression d'un peuple déterminé à mettre fin à l'occupation et au déni de ses droits.

Qu'on ne s'y trompe pas : l'Intifada est plus qu'un vent passager, c'est une réaction à l'humiliation imposée à tout un peuple. Elle est le combat de la génération de la colère, du refus de la soumission, le combat de ceux qui sont contraints au sacrifice suprême pour affirmer leur existence.

Tous les peuples l'ont ainsi compris, à l'exception d'Israël qui s'entête à ignorer le message en se confinant dans une politique anachronique de violence et de répression aveugles. L'histoire, pourtant, est sillonnée d'exemples prouvant, si besoin en est encore, qu'on ne peut indéfiniment maintenir un système par le seul recours à la force.

Notre assemblée est, une fois de plus, appelée à apporter une nouvelle contribution au règlement de la question palestinienne et ce, à un moment particulier, marqué non seulement par une notable détente dans les relations entre Etats et systèmes politiques différents, mais aussi par une détermination de la communauté internationale en faveur de la sauvegarde et du développement de cette détente. Comme il est évident que notre organisation ne peut aller à contre-courant de ce mouvement, encore moins à l'encontre de cette heureuse détermination, il lui appartient de profiter de ce climat favorable pour convoquer, le plus vite possible, la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient que, du reste, la communauté internationale appelle sans cesse.

M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

Notre assemblée devrait saisir cette conjoncture exceptionnelle et profiter de la modération et du sens des responsabilités dont les dirigeants palestiniens font preuve, pour s'acquitter de ses obligations. Il est temps que des mesures concrètes de protection des populations soumises quotidiennement à l'arbitraire soient prises conformément à la quatrième Convention de Genève. Il est temps que des dispositions tout aussi concrètes soient arrêtées en faveur de cette conférence de paix tant attendue.

A cet égard, et enfin, ma délégation adresse ses chaleureuses félicitations à notre Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie courageusement en vue d'alléger les souffrances du peuple palestinien et pour la paix dans le monde. Les paroles qu'il a tenues, il y a deux jours, à l'occasion de la commémoration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, constituent, à notre avis, une source d'inspiration et un motif de fierté pour les Nations Unies.

M. VASSILIEV (République socialiste soviétique de Biélorussie)

(interprétation du russe) : Les Nations Unies ont accompli un travail remarquable en cherchant des moyens qui permettraient de résoudre la question de Palestine. A la suite des efforts qu'elles ont déployés dans le domaine de la paix, tout une série de résolutions ont été adoptées, dans lesquelles ont été élaborées et définies les bases juridiques, politiques et humanitaires du règlement du conflit au Moyen-Orient, en tenant compte des intérêts légitimes du peuple de Palestine et des autres Etats impliqués dans le conflit.

Ainsi, aux termes de la résolution 43/176, l'Assemblée générale affirme, entre autres, la nécessité urgente de parvenir à un règlement juste et global du conflit arabo-israélien, au coeur duquel se trouve la question de Palestine, et demande à nouveau que soit convoquée la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité, et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Les deux longues années d'expérience acquise par la communauté internationale, visant à aboutir à un règlement global au Moyen-Orient, témoignent de façon convaincante du besoin de respecter strictement un principe aussi important que celui de l'inadmissibilité d'acquérir des territoires par la force.

Il est impossible de contribuer véritablement à instaurer la paix dans cette région si l'on enfreint les droits des autres peuples, et particulièrement le droit de chaque peuple à l'autodétermination. La sécurité d'un Etat quelconque ne

M. Vassiliev (RSS de Biélorussie)

saurait être stable si c'est au détriment des intérêts d'une autre partie qu'elle est établie. Compte tenu des réalités actuelles et du monde interdépendant et intégré dans lequel nous vivons, il est devenu nécessaire d'appliquer dans la pratique le concept de la liberté de choix.

Voilà pourquoi nous ne saurions nous résigner au fait que le problème de Palestine échappe encore aux tendances positives actuelles et ne fasse pas encore partie du cadre du processus de paix. L'occupant fait artificiellement obstacle à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et foule aux pieds les droits du peuple palestinien. Les activités illégales à l'encontre de ce peuple, qui ont débuté le 9 décembre 1987 quand le soulèvement pacifique, l'Intifada, a commencé dans le but de mettre fin à l'occupation, vont en augmentant. On s'efforce de réprimer le soulèvement pacifique par des mesures brutales. Des centaines de Palestiniens ont été tués, des milliers d'habitants paisibles et innocents ont été blessés par balles, ont subi des traumatismes et ont été violemment battus. Des écoles et d'autres établissements culturels ont été fermés. Sur les territoires palestiniens illégalement occupés, de nouvelles colonies de peuplement israéliennes militarisées sont créées. Des colons se livrent à des attaques de brigandage contre la population autochtone et sèment l'anarchie, la terreur et la répression.

La politique de Tel-Aviv contre les populations arabes des territoires occupés suscite une indignation légitime dans le monde. Elle est en contradiction flagrante avec les normes généralement reconnues du droit international, et par-dessus tout, avec la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, avec la Charte des Nations Unies et les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Elle aggrave sérieusement la situation au Moyen-Orient et met la sécurité internationale en grand danger.

Le soulèvement pacifique des Palestiniens dans les territoires occupés pose d'urgence la question d'un passage immédiat aux mesures pratiques afin de mettre en oeuvre le processus de règlement du conflit au Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question de Palestine.

M. Vassiliev (RSS de Biélorussie)

Parce que nous attachons une grande importance à la discussion de la question de Palestine par l'Assemblée générale, nous pensons que les mesures adoptées à cette session devront correspondre pleinement à la nouvelle façon dont les Etats pensent et agissent sur le plan politique et tenir entièrement compte des intérêts des parties au conflit afin de les aider à trouver des solutions généralement acceptables fondées sur l'équilibre des intérêts.

Il est plus facile aujourd'hui d'aborder d'une façon nouvelle et réaliste le règlement de la question de Palestine. Je pense à la situation actuelle, où les parties directement impliquées dans le conflit reconnaissent que la voie de la paix et de la coexistence pacifique entre les Arabes et les Israéliens passe par des négociations, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Des conditions propices à l'adoption de mesures susceptibles de résoudre le conflit du Moyen-Orient ont été réunies grâce aux instruments adoptés lors de la session extraordinaire du Conseil national palestinien, ce qui démontre la détermination de l'OLP d'ouvrir un dialogue et de trouver des solutions de compromis mutuellement acceptables. Il nous est désormais possible d'amorcer sans tarder des contacts multilatéraux en vue d'entamer un processus pacifique et de convoquer une conférence internationale chargée d'examiner les aspects fondamentaux d'un règlement, qui devrait prévoir le retrait total des troupes israéliennes de tous les territoires occupés depuis 1967, l'exercice par le peuple arabe de Palestine de son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant, et la garantie des droits de tous les Etats de la région, y compris Israël, à un développement libre et à une existence sûre.

Ne laissons pas passer cette chance historique de faire avancer la cause de la paix au Moyen-Orient. Nous devons sans tarder mettre en place un mécanisme de règlement. Nous pensons que les Nations Unies doivent nous apporter leur soutien dans ce sens.

M. SUAREZ (Philippines) (interprétation de l'anglais) : L'année dernière, au moment de la suspension de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, nous envisagions avec optimisme la solution prochaine de la question de Palestine, dont l'examen remonte à 20 ans.

Bien des raisons justifiaient notre optimisme. Il y eut, tout d'abord, la Déclaration historique du Conseil national palestinien à Alger, le 15 novembre 1988, qui, en proclamant un Etat indépendant de Palestine, acceptait

M. Suarez (Philippines)

également toute résolution pertinente des Nations Unies sur la question de Palestine, y compris les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui reconnaissent à Israël le droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Il y eut aussi la déclaration du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), M. Yasser Arafat, devant l'Assemblée réunie à Genève, en décembre dernier, qui a présenté l'initiative de paix de l'OLP et affirmé la détermination de l'OLP de négocier avec Israël sur un pied d'égalité.

Enfin, nous pourrions évoquer l'adoption à la quasi-unanimité de la résolution 43/176 à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, à Genève, le 15 décembre 1989. Cette résolution, que les Philippines ont appuyée, demandait une fois encore que soit convoquée la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité, et des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

La résolution 43/176 a affirmé les principes qui doivent présider à l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient : premièrement, le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem; deuxièmement, les accords garantissant la sécurité de tous les Etats de la région, y compris l'Etat de Palestine et Israël; troisièmement, le règlement du problème des réfugiés de Palestine; quatrièmement, le démantèlement des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés; et, cinquièmement, la garantie de la liberté d'accès aux Lieux saints.

Au moment où nous sommes réunis aujourd'hui, près d'un an après la réunion de l'Assemblée générale à Genève pour examiner la question de Palestine, une grande partie de notre optimisme d'hier s'est dissipé. Le Secrétaire général a noté à juste titre dans son rapport sur les travaux de l'Organisation :

"L'espoir d'une progression rapide du processus de paix, motivé par l'intense activité diplomatique déployée à la suite des décisions prises à Alger, lors de la réunion du Conseil national palestinien en novembre 1988, et à Genève un mois plus tard, a malheureusement fait place, chez les parties concernées, à la méfiance et au doute." (A/44/1, p. 8)

M. Suarez (Philippines)

Il a ajouté, avec un regret certain :

"Les initiatives bilatérales prises pour favoriser l'ouverture d'un dialogue entre Israéliens et Palestiniens ont jusqu'à présent échoué." (Ibid.)

Cette absence notable de succès a malheureusement prolongé l'Intifada du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés et entraîné la mort et les mutilations de bien des Palestiniens, ainsi que d'Israéliens, à la suite des tentatives d'Israël pour maîtriser et arrêter le soulèvement populaire. Les rapports du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/44/13) et le rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/44/599) décrivent de manière tragique les abus et les durs traitements infligés aux Palestiniens dans les territoires occupés.

Israël doit se conformer aux appels réitérés de la communauté internationale pour qu'il respecte les termes de la Convention de Genève de 1949 sur la protection des personnes civiles en temps de guerre. Son attachement à son propre passé historique devrait en effet l'inciter à reconnaître et à comprendre que d'autres peuples sont attachés de la même façon à leur passé, ce qui les amène à vouloir obtenir dans la dignité la place qui leur revient de droit aujourd'hui.

La violence et les souffrances humaines qui semblent être le lot quotidien dans les territoires occupés soulignent l'urgence de convoquer la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. C'est pourquoi nous en appelons à toutes les parties concernées pour qu'elles s'associent au Secrétaire général dans ses efforts pour convoquer cette conférence le plus rapidement possible, car nous sommes convaincus que la question de Palestine ne pourra être résolue que grâce à une conférence de paix. Nous pensons aussi que, dans la recherche de cette paix qui nous échappe au Moyen-Orient, toute initiative, solution ou proposition qui ne tiendrait pas compte des droits légitimes du peuple palestinien et ne lui permettrait pas de les exercer ne pourrait constituer la base solide d'une solution juste et durable de la question de Palestine. Ces droits comprennent le droit du peuple palestinien de retourner dans sa patrie et de créer son propre Etat indépendant sur son sol national, sous la direction de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine.

M. Suarez (Philippines)

Enfin, les parties concernées doivent admettre que tout dialogue qui laisserait de côté l'OLP ou lui refuserait la place qui lui revient en tant que partenaire à part entière dans la recherche de la paix et dans la région ne serait qu'un exercice futile.

M. Suarez (Philippines)

Ma délégation exprime l'espoir que toutes les parties concernées par le conflit arabo-israélien trouveront les moyens de parvenir à un compromis. Un grand homme d'Etat a dit que compromis ne signifie pas toujours concession. A notre avis, le cadre nécessaire à ce compromis a déjà été établi par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale; celles-ci demeurent les principes directeurs sur lesquels doit se fonder la recherche d'une solution définitive à ce problème qui, s'il reste sans solution, continuera d'avoir de graves incidences pour la paix mondiale.

Mlle MONCADA BERMUDEZ (Nicaragua) (interprétation de l'espagnol) : Malgré la détente qui imprègne actuellement les relations internationales, certains Etats persistent malheureusement à vouloir méconnaître et saper l'autorité de l'Organisation des Nations Unies en contournant les décisions et les résolutions de cette grande organisation; ils entravent ainsi le bon fonctionnement du système multilatéral et mettent en péril la paix et la sécurité internationales. La paix durable, l'harmonie entre les nations et la solution des conflits par des moyens pacifiques sont donc encore autant d'objectifs à atteindre dans de nombreuses régions du monde et, notamment, au Moyen-Orient.

Les événements qui se sont produits récemment dans les territoires occupés par Israël et le problème central du conflit - la question de Palestine - qui nous occupe aujourd'hui ont acquis des dimensions nouvelles extrêmement importantes pour la solution du conflit.

C'est ainsi que nous avons assisté au soulèvement héroïque et résolu du peuple palestinien - l'Intifada -, commencé il y a deux ans, qui, à notre avis, est une lutte juste menée pour le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits inaliénables : ses droits à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté.

Le peuple palestinien souffre depuis 20 ans de l'occupation et de l'oppression israéliennes, ce qui veut dire qu'il est assujetti, par la puissance occupante, à des actes brutaux de répression, à des tortures, à des déplacements et à des conditions de vie misérables. Le Nicaragua ne peut que s'associer à la clameur internationale et condamner énergiquement la politique de violence et de terreur pratiquée par Israël.

Israël a intensifié ses mesures de répression : en effet, il a de plus en plus recours, et sans discrimination, aux munitions de guerre, aux détentions massives, aux arrestations administratives, aux déportations, aux punitions collectives et il

Mlle Moncada Berríos (Nicaragua)

encourage les actes de violence de la part des colons. Des enfants et des jeunes palestiniens sont privés de leur droit à l'éducation, de leur droit de vivre dans la dignité et de leur droit tant souhaité à la paix et à la justice.

L'Etat d'Israël continue à violer la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, adoptée en août 1949. Cette politique brutale et irrationnelle menée par l'Etat israélien ne fait qu'exacerber et aggraver la situation dans la région. Les actes d'agression incessants commis par Israël, notamment contre les Etats voisins et, en particulier, le Liban, mettent en péril la sécurité de la région.

Il faut absolument protéger, en priorité, la population palestinienne qui vit sous l'occupation et garantir sa sécurité, ses droits juridiques et ses droits de l'homme. Nous devons mettre fin aux souffrances de milliers de familles, de femmes et d'enfants. Nous devons prendre des mesures de toute urgence.

Le peuple palestinien continue d'écrire des pages glorieuses de son histoire, une histoire écrite dans le sang, l'histoire d'une lutte émaillée d'actes de bravoure et de courage. La cause du peuple palestinien mérite notre appui sincère et notre solidarité et prouve que les peuples lutteront toujours pour se libérer de leurs chaînes, aussi solides soient-elles.

Le Nicaragua rend hommage à la détermination du peuple palestinien et de son représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et appuie leur lutte pour la libération nationale et la création d'un Etat palestinien souverain et indépendant. Le projet de paix approuvé par la dix-neuvième session extraordinaire du Conseil national palestinien, tenue en novembre 1988 à Alger, est, à notre avis, un projet réaliste qui jette les bases d'un processus de négociation.

En même temps, nous lançons un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle s'attache à créer des conditions susceptibles de garantir la protection et la sécurité du peuple palestinien, ainsi que le démantèlement et l'évacuation des colonies de peuplement sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza.

Nous devons oeuvrer sans relâche à la prompte convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, de la conférence de la paix sur le Moyen-Orient et, à cette fin, unir nos efforts afin de vaincre les obstacles qui subsistent.

Mlle Moncada Bermudez (Nicaragua)

L'atmosphère internationale actuelle, qui tend à promouvoir une coopération toujours plus étendue et à susciter la volonté politique de résoudre pacifiquement les conflits régionaux par la voie de négociations, doit nous encourager à rechercher une solution globale, juste et durable de la question de Palestine, et non pas sacrifier cette juste cause.

A cet égard, tout effort de dialogue de la part des parties intéressées est un pas positif vers l'élimination des obstacles qui empêchent la tenue de la conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient qui, entre autres, garantirait le plein exercice, par le peuple palestinien, de ses droits nationaux légitimes. Les rencontres entre l'OLP et les Etats-Unis, si elles se poursuivent, aboutiront certainement à des résultats concrets qui fraieront la voie à une solution globale et juste du conflit. Il faut s'efforcer de promouvoir un dialogue vaste et ouvert entre les parties au conflit, sous les auspices des membres permanents du Conseil de sécurité, pour préparer la convocation de la conférence internationale.

Le peuple palestinien a donné la preuve à la communauté internationale de sa détermination inébranlable à résister à l'occupation israélienne injustifiée, à rejeter cette occupation et à y mettre fin. Les initiatives de paix qui ont été adoptées par les dirigeants palestiniens et la proclamation récente d'un Etat indépendant de Palestine, appuyée par un grand nombre d'Etats Membres, ont représenté une contribution à la paix mondiale.

Cependant, nous estimons que le moment est venu pour Israël de renoncer à son intransigeance. Nous partageons pleinement l'idée selon laquelle toute proposition de paix doit envisager des mesures provisoires de protection de la population des territoires occupés ainsi que des mesures permettant aux Palestiniens d'exercer pleinement leur droit à l'autodétermination. Tant qu'Israël s'obstinera dans sa politique intransigeante de non-reconnaissance des droits d'autrui, tant qu'il persistera à appliquer des politiques et des pratiques de guerre, d'oppression et de terreur, nous ne récolterons que la douleur et la souffrance d'êtres humains.

Nous sommes convaincus que la rébellion authentique et justifiée est le seul moyen dont disposent les peuples pour lutter contre la misère et l'oppression qui leur sont imposées. C'est le cas du peuple palestinien et c'est le cas d'El Salvador. L'humanité a toujours recherché des moyens de redresser les

Mlle Moncada Bermudez (Nicaragua)

injustices, et elle le fera toujours. Aujourd'hui plus que jamais, il faut que notre foi

"dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,"

nous amène à prendre des mesures efficaces pour mettre fin à la situation tragique du peuple palestinien et pour nous montrer à la hauteur de cette énorme entreprise.

Une fois de plus, ma délégation déclare du haut de cette tribune que nous devons nous montrer capables de prendre des mesures effectives pour mettre fin, une fois pour toutes, à ce genre de politique, qui viole l'ordre juridique international et qui attente aux droits les plus sacrés des peuples : le droit de jouir de la paix et les droits au développement, à l'autodétermination et à l'indépendance. Si la communauté internationale continue d'accepter que la force prime impunément le droit, nous continuerons de contribuer, par là même, au développement d'un processus de destruction inévitable de l'espèce humaine.

Pour terminer, ma délégation voudrait annoncer qu'elle s'est portée coauteur du projet de résolution A/44/L.50. Nous estimons que le projet dont nous sommes saisis doit être appuyé non seulement parce qu'il rend justice à l'Etat palestinien, mais aussi parce que l'Organisation des Nations Unies ne peut exclure des pays petits et des peuples sous domination simplement parce qu'une grande puissance, qui mène précisément des politiques d'agression et d'intervention dans les régions les plus reculées de la planète, s'y oppose.

M. PITARKA (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Le peuple palestinien et, en fait, l'opinion publique internationale, espéraient, à juste titre, un changement pour le mieux dans la crise prolongée du Moyen-Orient, sous la forme d'une solution à la question palestinienne, particulièrement après l'approbation chaleureuse accordée par la communauté internationale aux séances de l'Assemblée générale des Nations Unies à Genève, en décembre dernier, à la lutte juste et héroïque du peuple palestinien et à la plate-forme politique que le dirigeant palestinien, Yasser Arafat, a présentée au nom du nouvel Etat de Palestine. Mais, malheureusement, la situation a été compliquée à dessein par ceux qui ont un avantage direct ou indirect à ce que le conflit se poursuive. Leurs multiples intérêts dans cette région riche en pétrole exigent que la question palestinienne reste sans solution, de façon qu'ils puissent l'utiliser comme prétexte permanent pour perpétuer leur présence dans la région. Cette attitude a encouragé les occupants israéliens, et leur guerre anti-palestinienne s'est intensifiée, mettant ainsi la communauté internationale au défi de traduire son appui politique au peuple palestinien par des mesures concrètes en vue d'une solution. En même temps, elle démontre une arrogance et une intransigeance à l'égard du nouvel Etat de Palestine et un entêtement à bloquer la voie à toute initiative de paix dans la région.

Le conflit israélo-arabe et la crise du Moyen-Orient, au coeur desquels se trouve la question de Palestine, pèsent lourdement sur les relations internationales et inquiètent de plus en plus l'opinion publique internationale. L'évolution de la situation dans cette région est contraire aux efforts que font la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies pour trouver des solutions et mettre fin aux conflits régionaux dans différentes parties du monde. La politique de la poigne de fer qu'Israël a adoptée contre la population palestinienne sous la devise "force, puissance et coups" a ajouté une dimension plus explosive encore à la situation, surtout dans les territoires arabes occupés. Cette politique se caractérise par un degré de violence, de terreur et de représailles sans précédent dans les 22 années d'occupation israélienne contre le peuple martyr palestinien, et a été appelée, à juste titre, "le génocide des Etats parias". Au cours des deux années d'Intifida, l'occupant sioniste a eu recours à tous les moyens possibles, allant de la violence militaire brutale aux machinations politiques, pour forcer le peuple palestinien à renoncer à sa révolte massive. Cela ressort clairement du rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les

M. Pitarka (Albanie)

pratiques israéliennes dans les territoires occupés. Au cours de cette période, les Israéliens ont tué plus de 600 Palestiniens, en ont blessé plus de 10 000, et en ont arrêté plus de 35 000. Les occupants sionistes n'ont pas hésité à commettre les crimes les plus affreux, même contre les enfants palestiniens, pour paralyser l'avenir de cette nation. Pendant cette période de deux ans, ils ont tué 118 enfants de moins de 15 ans.

Toute personne réaliste dans le monde comprend que ce que veulent les Israéliens c'est dépouiller à jamais le peuple palestinien de ses droits nationaux légitimes et le priver de sa terre, ce qui veut dire transformer ce peuple autochtone, à la longue histoire et à la culture ancienne, en un peuple de réfugiés, et lui nier toute existence en tant que nation. Les Israéliens essaient de réaliser systématiquement cette stratégie depuis 1967 en éliminant physiquement les Palestiniens, en les expulsant de leurs territoires et en établissant des colonies de peuplement juives. Ainsi, Israël a établi 41 colonies de peuplement dans les hauteurs du Golan, 181 sur la Rive occidentale et 22 à Gaza, ce qui représente en même temps une occupation militaire.

En utilisant des armes très diverses, y compris des armes d'extermination massive et en ignorant le fait qu'une nation qui lutte pour une juste cause, comme les Palestiniens, ne peut être conquise, les sionistes israéliens s'imaginaient que les Palestiniens seraient déjà assimilés. Mais toutes les tentatives faites pour légitimer cette occupation coloniale ne sont que des illusions des fortes têtes de Tel-Aviv et des milieux sionistes partout où ils opèrent. Le soulèvement populaire massif des Palestiniens qui a commencé le 7 décembre 1987 prouve qu'il ne pourra y avoir de paix et de stabilité au Moyen-Orient tant que les intérêts et les aspirations du peuple palestinien à la liberté, à l'indépendance et aux droits nationaux seront foulés aux pieds. En même temps, cela envoie un message à toutes les forces rétrogrades dans le monde qui refusent de tenir compte des tendances progressistes des peuples, des nations et des nationalités épris de paix, et qui croient encore que la justice est du côté des forts et des puissants. L'histoire prouve que ce ne sont pas deux décennies d'occupation, ni même des dizaines de décennies d'occupation, qui pourront étouffer les nobles aspirations nationales d'une nation à la liberté, et qui pourront la conquérir par le recours aux armes.

Le soulèvement populaire palestinien, l'Intifada, est un mouvement populaire contre l'occupation; c'est la forme ultime de la résistance de cette nation pour que la cause des droits du peuple palestinien à l'existence et à l'indépendance

M. Pitarka (Albanie)

sorte de l'impasse dans laquelle les complots sionistes et impérialistes essaient depuis des décennies de la pousser. Le but de son soulèvement n'est pas d'occuper ni d'annexer ce qui ne lui appartient pas, mais de lutter contre l'agression et l'occupation étrangères en vue de sa libération nationale. C'est pour cette raison et en raison de ces motifs que la lutte du peuple palestinien a gagné la sympathie et l'appui de l'opinion publique du monde entier.

La nouvelle situation créée dans les territoires arabes occupés a suscité - et le but de tout mouvement de libération est d'accroître l'intérêt pour sa cause - une plus grande prise de conscience des forces politiques du mouvement palestinien, ce qui, à son tour, a conduit à la proclamation de l'Etat indépendant de Palestine. Les décisions du Conseil national palestinien, consacrées dans sa déclaration sur l'Etat de Palestine et dans sa Résolution politique, ont été le couronnement politique de la lutte héroïque du peuple palestinien. C'est un pas en avant et une contribution à la réalisation d'une solution globale, juste et durable de la question de Palestine.

La République socialiste populaire d'Albanie, qui a toujours été un ferme partisan de la juste cause du peuple palestinien dans sa lutte pour la liberté et l'autodétermination contre l'agression israélienne et impérialiste, ainsi que de son droit à son propre Etat indépendant, a salué et a reconnu le nouvel Etat de Palestine depuis le début. Cette décision historique du Conseil national palestinien répond aux revendications et aux aspirations légitimes du vaillant peuple palestinien. En même temps, c'est une contribution à la solution du conflit au Moyen-Orient, ainsi qu'à la paix et à la sécurité dans la région, dans la Méditerranée et au-delà.

Il est regrettable que, malgré l'attitude réaliste et positive des dirigeants palestiniens pour résoudre le problème palestinien dans le contexte de l'évolution actuelle de la situation dans la région et dans le monde, qui laisse entrevoir des signes de détente et le ralentissement ou même l'arrêt de certains conflits, la crise du Moyen-Orient persiste et soit ainsi l'un des conflits et des crises les plus anciens de notre temps. La raison en est non seulement l'attitude obstructionniste des Israéliens envers les initiatives palestiniennes de paix, mais aussi les politiques et les rivalités dans la région des deux superpuissances. Les liens étroits de la première et le flirt ouvert et discret de la seconde avec les sionistes israéliens sont les expressions d'un consensus interimpérialiste, qui est fort nocif et ne sert en rien le souhait d'une paix véritable dans la région et les efforts déployés pour y parvenir.

M. Pitarka (Albanie)

La crise du Moyen-Orient a vu une multitude de plans de différentes origines, en particulier des ennemis des peuples arabes. Cependant, chacun d'eux tendait essentiellement à la liquidation de la question de Palestine, qui est la clef de la solution de la crise du Moyen-Orient, et ils ont par conséquent échoué. Actuellement, on entend parler de plans et de contreplans pour la solution de la question de Palestine et du Moyen-Orient et d'autres pourront encore être présentés à l'avenir; c'est pourquoi il est nécessaire de préciser que toutes les négociations et tous les plans devraient en premier lieu tenir compte des intérêts du peuple palestinien et des autres peuples arabes, qui sont les victimes de l'agression. En outre, tous les plans et toutes les solutions doivent être fournis par les pays de la région qui sont directement intéressés à la paix et à la sécurité dans cette zone. Tout rôle spécifique que les superpuissances s'arrogent en ce qui concerne la façon de traiter et de résoudre ces problèmes comporte le risque que ces puissances ne se soucieront que de leurs propres intérêts et, ainsi que l'expérience passée l'a démontré, laisseront le conflit non résolu.

Les intérêts de la paix et de la sécurité exigent que le problème de Palestine et la crise du Moyen-Orient dans son ensemble soient jugés dans un esprit de réalisme politique, dans le contexte de l'évolution internationale actuelle. En tant qu'ami de longue date du peuple palestinien et des autres peuples arabes, ainsi qu'en tant que pays méditerranéen, l'Albanie souhaite sincèrement que les peuples arabes soient laissés seuls maîtres de décider de leur propre destin et de rétablir la justice dans cette importante zone stratégique, reconnue depuis l'antiquité pour sa riche culture et sa civilisation, qui ont enrichi la civilisation dans le monde. Laissons cette région et les peuples qui l'habitent faire leur chemin et progresser librement et de façon indépendante.

En conclusion, nous voudrions souligner que l'histoire a prouvé - et il est peu sage de ne pas tenir compte de ses leçons - que la violence et la terreur ne peuvent jamais briser ni vaincre un peuple déterminé à lutter pour sa liberté nationale et pour ses droits. Sa juste cause lui apportera finalement la victoire.

M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais parler aujourd'hui des aspects généraux et constants de la question de Palestine et de la question primordiale de la paix dans le conflit arabo-israélien. Ces derniers jours, les Etats-Unis ont exprimé de façon claire et nette et vigoureuse leur point de vue relatif à une question connexe dont l'Assemblée est saisie et à propos de laquelle je n'ajouterai rien pour l'instant.

M. Pickering (Etats-Unis)

Les débats de cette année sur la question de Palestine se déroulent sur une toile de fond d'événements qui comportent à la fois de grandes promesses et de grands risques quant à une solution juste et équitable du conflit arabo-israélien.

Le cycle tragique de violence entre Israéliens et Palestiniens sur la Rive occidentale et à Gaza se poursuit, avec ses amères conséquences d'affrontements et de méfiance qui rendront tout accord difficile. Cependant, en même temps, un processus est en cours qui permet d'espérer de pouvoir rompre ce cycle de confrontations et le voir remplacer par un processus conduisant à un règlement durable. En effet, il est très encourageant de voir que les Israéliens et les Palestiniens ont centré leur attention sur ce processus et cherchent les moyens de le faire aboutir.

Il n'est pas surprenant que les Etats-Unis se trouvent à l'avant-garde des efforts en vue d'appuyer ce processus et de le faire aboutir. Depuis 20 ans, mon gouvernement a été étroitement mêlé à la recherche d'un règlement juste et durable au conflit arabo-israélien. Maintenant comme alors, notre approche à l'égard des négociations présente un caractère pratique destiné à aider les parties à trouver les moyens de rapprocher les points de vue divergents, et maintenant comme alors, la démarche des Etats-Unis est fondée sur les principes clefs que nous croyons pouvoir fournir une base solide pour un règlement équitable. Ces principes sont : premièrement, l'objectif des négociations est un règlement global réalisé grâce à des négociations fondées sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ces négociations de paix devraient comporter un territoire, la sécurité et la reconnaissance pour Israël et pour tous les Etats de la région ainsi que la reconnaissance des droits politiques légitimes pour le peuple palestinien. Deuxièmement, avant de passer directement à un règlement du statut final, une période de transition sera nécessaire, de façon à permettre aux parties de s'adapter l'une à l'autre et d'établir la confiance requise pour un règlement durable. Troisièmement, la forme du règlement final découlera de négociations entre les parties et ne peut être dictée par aucune partie à l'avance. A cet égard, les Etats-Unis ne peuvent appuyer la création d'un Etat indépendant palestinien, pas plus qu'ils ne peuvent appuyer l'annexion, l'occupation ou le contrôle permanent par Israël de la Rive occidentale et de Gaza.

Les principes seuls, cependant, ne sont pas suffisants pour faire progresser les parties et pour créer les conditions nécessaires à la tenue de négociations. A l'heure actuelle, les divergences qui divisent les parties sont trop importantes et

M. Pickering (Etats-Unis)

la méfiance trop profonde. Pour traiter de cette situation, il est nécessaire d'adopter une démarche qui mettra fin à l'affrontement actuel entre Israéliens et Palestiniens et remplacera celui-ci par un processus politique qui transformera la situation dans les territoires et changera l'opinion qu'ont les parties l'une de l'autre.

Nous croyons que l'idée d'élections libres et équitables énoncée comme faisant partie de l'initiative du Gouvernement israélien de mai 1989, offre un moyen pratique d'y arriver. Les élections ne sont pas une fin en soi : elles offrent un moyen d'entamer un processus politique qui conduira à des négociations en vue d'un règlement durable.

Des forces démocratiques s'éveillent en Europe orientale. Le Moyen-Orient ne devrait pas être laissé de côté dans ce processus. Des élections sont l'acte politique essentiel qui pourrait abattre les murs de la méfiance, transformer l'environnement actuel, donner aux Palestiniens une occasion de s'engager dans une activité politique et faciliter un processus où Israéliens et Palestiniens pourraient discuter de la structure de la paix.

A cette fin, au cours des mois écoulés, les Etats-Unis ont travaillé avec acharnement avec les Gouvernements d'Israël et de l'Egypte et avec les Palestiniens en vue de faciliter un dialogue israélo-palestinien, afin de discuter des élections et du processus de négociation qui les suivrait. Ce dialogue serait un événement révolutionnaire. Pour la première fois dans l'histoire de ce conflit, Israéliens et Palestiniens seraient engagés directement dans un dialogue faisant autorité à propos de leur avenir politique.

Ce processus a montré qu'il porte en lui de grandes possibilités et est chargé de promesses mais pour réaliser ces possibilités, les parties doivent faire des choix et prendre des décisions importantes.

Pour les Palestiniens, le choix est clair. Le processus proposé offre d'immenses possibilités d'étendre leurs horizons politiques et de sortir de la tragique impasse actuelle. En effet, les droits politiques légitimes du peuple palestinien ne peuvent être établis que par un tel processus de dialogue politique et d'entente mutuelle. La clef du problème, maintenant, est de réaliser les promesses inhérentes à ce processus et de répondre positivement pour en faire une réalité.

M. Pickering (Etats-Unis)

Pour Israël, ayant présenté son initiative de paix, le défi consiste à faire tout ce qui est en son pouvoir pour réaliser ces possibilités. Israël pourrait y arriver en abordant le processus avec l'ouverture d'esprit et la souplesse nécessaires pour venir à bout des problèmes qui doivent être résolus et en tendant la main aux Palestiniens en tant que partenaires politiques dans ce processus.

Les Etats arabes ont également un rôle clef à jouer en appuyant ce processus et en créant l'environnement favorable à ce faire. Les Etats arabes clefs peuvent jouer le rôle non seulement en encourageant les Palestiniens à répondre de façon positive mais aussi en tendant la main à Israël. En effet, le moment est venu pour le monde arabe de suivre l'exemple de l'Egypte et des Palestiniens, de reconnaître Israël et de se diriger vers l'entente mutuelle.

M. Pickering (Etats-Unis)

Ceux qui se trouvent à l'extérieur du Moyen-Orient peuvent également jouer un rôle important en aidant les parties à se concentrer sur les dures décisions à prendre et en les encourageant à réagir de façon pragmatique et créative. Le moment est venu de prendre des décisions constructives plutôt que des poses avantageuses; le moment est venu de se concentrer sur un processus pratique qui puisse marcher, plutôt que sur des symboles provocateurs et vains.

Mon gouvernement est résolu à n'épargner aucun effort pour promouvoir ce processus et parvenir à une paix globale. J'espère que la communauté internationale appuiera nos efforts. L'enjeu d'un affrontement persistant est trop grand pour agir autrement, et les avantages potentiels d'un accommodement arabo-israélien sont trop importants pour laisser passer cette occasion.

Nous sommes à un tournant critique dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. Joignez-vous à nous, et ensemble progressons vers la paix globale et durable que nous recherchons tous.

La séance est levée à 12 h 55.

